



# Guide du stage en entreprise Informatique de gestion

Version 9.0

Directives à l'attention du stagiaire, du maître de stage/de l'expert externe et  
du maître accompagnateur



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>BASE RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA FORMATION DE L'ESIG<sup>GE</sup></b> .....	<b>3</b>
<b>DÉBOUCHÉS ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES</b> .....	<b>5</b>
<b>CONTENU DU STAGE</b> .....	<b>6</b>
<b>PRINCIPES DU STAGE</b> .....	<b>6</b>
<b>RESPONSABILITÉS DES ACTEURS</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe A : Déclaration d'authenticité</b> .....	<b>8</b>



## PRÉAMBULE

Par souci de lisibilité, les termes désignant des personnes ou des fonctions s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

## BASE RÉGLEMENTAIRE

Selon le « Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures "Informatique de gestion" approuvé par l'OFFT le 19 mai 2010 », les stages se déroulent dans les conditions cadre suivantes :

- la durée de stage pratique doit être de **9 semaines consécutives**.
- la convention de stage règle les détails entre l'école, l'employeur et le stagiaire.
- les entreprises formatrices disposent d'un cadre d'accompagnement.

Références réglementaires

- Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST) du 29 juin 2016 entré en vigueur le 29 août 2016 (C 1 10.31).
- Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures "Informatique de gestion" approuvé par l'OFFT le 19 mai 2010.

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION DE L'ESIG<sup>GE</sup>

La formation d'informaticien de gestion diplômé École Supérieure (ES) est une formation :

- de haut niveau, dispensée par l'ESIG<sup>GE</sup> reconnue par la Confédération suisse au sens de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et de son ordonnance du 19 novembre 2003 ;
- respectant les conditions de l'Ordonnance fédérale du 11 mars 2005 sur les conditions minimales de reconnaissance des voies de formation et des études post diplômés des ES.

L'objectif de la formation est de donner les compétences nécessaires pour obtenir un poste en entreprise qui implique la triple capacité à :

- saisir un besoin de gestion ;
- concevoir et proposer des solutions informatiques répondant à ce besoin ;
- réaliser ou faire réaliser la solution retenue par des moyens informatiques.

La formation est dispensée sur deux ans, à plein temps, à raison de 34-36 heures d'enseignement hebdomadaire et de 10 heures supplémentaires allouées à la réalisation de travaux pratiques à :

**Ecole de commerce Raymond-Uldry**

**Ecole supérieure d'informatique de gestion de Genève (ESIG<sup>GE</sup>)**

Chemin du Domaine-Patry 1

1224 Chêne-Bougeries

Tél. : +41 (0)22 546 40 50

Adresse courriel : [esig@edu.ge.ch](mailto:esig@edu.ge.ch)

Adresse Internet: <https://edu.ge.ch/secondaire2/esig>



La formation d'informaticien de gestion diplômé ES combine des modules théoriques et pratiques avec un projet en équipe à l'école et un stage en entreprise.

Les principales disciplines enseignées sont regroupées dans les modules suivants :

- développement d'applications
  - programmation et algorithmique, développement Web, programmation des plateformes mobiles.
- conception d'applications
  - modélisation, bases de données, génie logiciel, informatique décisionnelle, architecture et intégration des systèmes d'informations.
- techniques informatiques
  - réseaux, matériel informatique et système d'exploitation.
- communication
  - français technique et commercial, anglais technique et commercial, techniques de présentation écrites et orales, contacts et réseaux professionnels.
- gestion d'entreprise
  - gestion d'entreprise, techniques quantitatives de gestion, droit, progiciel de gestion, management de la qualité et gestion des risques, atelier d'innovation entrepreneuriale, gestion de projet, méthodes et outils d'organisation.
- application
  - projet informatique en équipe, stage en entreprise et travail de diplôme.

Le titre obtenu à la fin de la formation est reconnu par la Confédération (Ordonnance fédérale du 19 novembre 2003) et porte le nom de :

- diplôme fédéral d'informaticien-ne de gestion diplômé-e ES



## DÉBOUCHÉS ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le métier d'informaticien de gestion diplômé ES :

- est basé sur les connaissances
  - des fondements de l'informatique (programmation, conception de logiciels, bases de données, matériel, etc.) ;
  - de l'analyse et du développement de systèmes d'information dans l'entreprise ;
  - des domaines d'application de l'informatique de gestion.
- comprend une grande variété d'activités, dont
  - analyser les besoins des gestionnaires et des décideurs de l'entreprise et :
    - soit leur proposer des solutions informatisées développées en interne,
    - soit faire une étude comparative de solutions existantes sur le marché ;
  - concevoir et assurer la maintenance des logiciels d'application dans le domaine de la gestion soit de type micro-informatique soit sur de gros systèmes ;
  - assurer un service de support auprès des utilisateurs des ressources informatiques dans l'entreprise ;
  - assurer, avec l'expérience, les fonctions d'analyste, de chef de projet et de responsable de service informatique.
- est celui d'un concepteur complet qui
  - est bien formé à l'analyse de la gestion de l'information dans une entreprise ;
  - exerce principalement dans les sociétés de service et d'ingénierie informatique, dans les administrations, les banques et les assurances.

L'informaticien de gestion diplômés ES peut :

- intégrer directement le 3<sup>ème</sup> semestre la filière « **bachelor of science** » en **informatique de gestion** de la Haute école de Gestion Genève (HEG<sup>GE</sup>) <https://www.hesge.ch/heg/formation-base/bachelors-science/informatique-gestion>
- avec quelques années d'expérience professionnelle, prendre des responsabilités importantes dans de nombreux domaines, particulièrement le développement et l'analyse, la conduite de projets et la gestion ;
- intégrer la filière fédérale des examens professionnels supérieurs ; cette nouvelle formation garantira au candidat les compétences de chef de projet ou de responsable d'un service informatique.



## CONTENU DU STAGE

Le stage comprend la réalisation en entreprise d'au moins 360 heures.

### PRINCIPES DU STAGE

Le stage est un travail à plein temps (cinq jours sur sept pendant 9 semaines à raison de 40 heures hebdomadaires pour un total de 360 heures) à effectuer, en principe, de mi-avril à fin juin, dans une entreprise qui peut consister en :

- l'intégration dans un groupe de développement ou de maintenance ;
- la réalisation d'un ou de plusieurs projets ou prototypes ;
- ou autres tâches liées aux activités type d'un informaticien de gestion telles que citées au chapitre 4.

Une convention de stage est signée, en principe, avant le début du stage, en trois exemplaires par le stagiaire, le maître de stage et la direction de l'école de commerce Raymond-Uldry / ESIG<sup>GE</sup>.

Pendant une phase dite d'initialisation, la ou les missions confiées au stagiaire sont définies conjointement entre le maître de stage et le stagiaire.

Avant la réunion d'initialisation, le stagiaire rédige un dossier d'initialisation qu'il remet, quelques jours avant la présentation, au maître accompagnateur.

Lors de la réunion d'initialisation qui a lieu au cours des deux premières semaines du stage et qui réunit le stagiaire, le maître de stage et le maître accompagnateur, le mandat confié est présenté par le stagiaire.

Le dossier d'initialisation (5-6 pages) et la présentation doivent au moins contenir les éléments suivants :

1. Présentation de l'entreprise, du département et du service.
2. Définition du projet confié dans le contexte des fonctions du service.
3. Analyse de l'environnement technique de travail (langages, etc.)
4. Présentation du déroulement des opérations.

Quelques jours après la réunion précitée, le stagiaire remet la version corrigée du dossier d'initialisation au maître accompagnateur.



## RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

La direction de l'école :

- propose des places de stage ; les étudiants peuvent proposer des places de stage qui devront être agréées par la direction de l'ESIG<sup>GE</sup> ;
- assure le contact, avant le stage, avec l'entreprise ;
- s'engage à respecter la confidentialité des informations recensées sur l'entreprise.

Le maître accompagnateur, qui est un enseignant désigné par la direction de l'école :

- fait le lien entre l'entreprise, le stagiaire et la direction de l'école ;
- prend les mesures nécessaires pour le bon accomplissement du stage ; en cas de besoin, il demande l'intervention de la direction de l'école ;
- vérifie avec le stagiaire et le maître de stage la pertinence du sujet et des objectifs proposés ainsi que la faisabilité du travail ;
- conseille le stagiaire ou le maître de stage dans le cadre du déroulement général du travail et l'aide en cas de difficulté imprévue ;

Le maître de stage qui est la personne désignée par la direction de l'entreprise pour suivre le stagiaire durant son travail au sein de l'entreprise :

- définit le travail à réaliser, les outils, les méthodes, le matériel et le temps nécessaires à la réalisation du mandat ;
- fournit un environnement informatique ;
- encadre le stagiaire ;
- remet le dossier d'évaluation (dûment complété et signé) ainsi que tout autre document qui permette de justifier la note d'entreprise (ces documents seront utiles en cas d'échec et de recours) au secrétariat de l'école.

L'entreprise :

- verse au stagiaire une indemnité mensuelle brute dont le montant est fixé dans la convention de stage ;
- délivre un certificat de travail circonstancié au stagiaire et remet une copie à la direction de l'école.

Le stagiaire :

- informe régulièrement hebdomadairement le maître accompagnateur de l'avancement de son travail ;
- demande, en cas de besoin, l'intervention du maître accompagnateur avec le maître de stage ;
- demande, en cas de besoin, l'intervention de la direction de l'école avec le maître accompagnateur ;
- satisfait aux exigences professionnelles de l'entreprise ;
- formalise, dans un dossier d'initialisation, le travail à réaliser pendant le stage et en remet une copie à son maître accompagnateur avant la séance d'initialisation ;
- transmet la déclaration d'authenticité (dûment complétée et signée) au secrétariat de l'école.



## Annexe A : Déclaration d'authenticité

PLAGIAIRE pla3jɛR n. – *plagiare* 1584; lat. *plagiarius* «celui qui vole les esclaves d'autrui», du gr. *plagios* «oblique, fourbe» Personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs. Contrefacteur, copiste, imitateur

PLAGIER pla3jɛ v.tr. – 1801; de *plagiat* 1. Copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre.  
**Imiter, piller** (*Le Petit Robert 1* - éd. 2003)

### Le stagiaire

- atteste avoir conçu et rédigé personnellement, dans son style propre, les documents du stage;
- atteste notamment ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir systématiquement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui.

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_